PRIVÉ.

A SON EMINENCE

LE CARDINAL J. SIMEONI

Préfet de la S. C. de la Propagande.

EMINENCE,

En ma qualité de journaliste catholique je prends la respectueuse liberté de vous faire privément, sur les affaires du Canada, certaines observations qui, rendues publiques, causeraient peut-être plus de tort que de bien. Il est urgent, je crois, dans l'intérêt de la sainte Eglise catholique et dans celui de notre peuple, que Votre Eminence soit exactement renseignée sur la situation de notre pays. La récente publication, dans les journaux de Québec, d'un document émané de la S. C. de la Propagande, m'a clairement démontré et a démontré également à tout le monde

ici, que Votre Eminence et la S. C. de la Propagande avaient été induites en erreur sur les affaires de notre pays par des personnes influentes mais peu scrupuleuses. Les agissements de ceux qui ont ainsi trompé Votre Eminence et la S. C. de la Propagande sont tellement enveloppés de ténèbres que l'on ne peut s'empêcher d'y voir la main de la franc-maçonnerie qui prend racine dans notre jeune pays et qui a déjà fait parmi nous de trop nombreuses victimes.

Je ne discuterai pas l'acte de Mgr l'Archevêque de Québec qui, en livrant à la publicité des documents destinés uniquement au clergé, a porté un coup terrible à l'influence de l'épiscopat et des prêtres ; d'autres plus autorisés que moi, vous ont, sans doute, fait des réprésentations à ce sujet. J'appellerai seulement votre attention sur ce fait grave : Mgr l'Archevêque a fait publier ces documents, bien qu'il n'ait pu ignorer qu'ils sont basés sur des renseignements tout à fait inexacts. Il a ainsi exposé la S. C. de la Propagande aux railleries du peuple qui ne voit que le fait, evident pour tout le monde, que les documents reposent sur des données inexactes.

D'abord, il est absolument inexact de dire que certains membres du clergé " continuent à s'ingérer trop dans les élections politiques." Il y a eu peut-être, dans le passé, quelques écarts de langage commis par un très petit nombre de prêtres dans le diocèse de Québec et dans celui de Montréal, bien que la chose n'ait jamais été canoniquement constatée. Mais chose certaine, c'est que ces abus, si réellement abus il y avait, étaient extrêmement rares. Du reste, il n'y a eu aucune plainte faite contre un seul membre du clergé depuis 1878. Tout était calme, sous ce rapport, et le document de la S. C. de la Propagande est tombé comme un coup de foudre d'un ciel sans nuages.

A propos de la prétendue ingérence du clergé dans les élections, je crois devoir faire remarquer à Votre Eminence que jamais une seule plainte n'a été formulée contre les prêtres du diocèse des Trois-Rivières. Le clergé de ce diocèse à toujours su rester dans les limites de la prudence, et cependant les catholiques libéraux accusent Mgr Laflèche, évêque de ce diocèse, d'être la cause de toutes nos difficultés et de susciter des embarras à l'Eglise par ses exagérations. Comment se fait-il que le clergé des Trois-Rivières, qui est pourtant étroitement uni à son évêque, soit si sage, si Mgr Laflèche manque de prudence ? Voilà une question que maints catholiques se posent en ce moment.

Le document parle d'un certain suffragant de Mgr l'Archevêque qui " cherche actuellement à recourir au parlement pour faire modifier la loi des élections relativement à l'influence dite indue." Tout le monde à compris qu'il s'agissait de Mgr Laflèche, le plus savant et le plus zélé de tous nos évêques, parce que ce digne prélat est reconnu ici comme le grand défenseur des droits de l'Eglise. Mais il est connu des membres de la législature que Mgr Laflèche n'a fait aucune démarche déplacée, ni même publique, pour obtenir l'amendement de la loi électorale, et qu'il s'est désisté des efforts qu'il faisait privément, et avec l'appui de la majorité de ses collègues, pour régler cette difficulté, du moment qu'il a constaté que Mgr l'Archevêque s'y opposait pour des raisons inexplicables. En effet, sans l'opposition étrange de Mgr l'Archevêque, cette question aurait été réglée facilement à la dernière session de notre législature. Tout le monde croyait qu'un projet de loi serait déposé pour amender, ou plutôt pour expliquer la loi des élections, et qu'il serait voté à une très forte majorité, peut-être même à l'unanimité des voix.

C'est ici le lieu de relever une autre grave erreur dans laquelle on a fait tomber le Saint Office. Les protestants ne sont nullement " irrités et inquiets " à cause de l'action du clergé. Vous ne trouveriez pas ici un seul protestant sincère et honnête qui le dirait, ni un seul catholique qui oserait signer une pareille déclaration. Jamais un protestant ne s'est plaint de la conduite du clergé en temps d'élection. Toutes les plaintes qui ont été portées à ce sujet l'ont été par des catholiques libéraux. Les meilleurs rapports qu'il soit possible d'imaginer existent entre les protestants et le clergé catholique qui est certainement plus respecté par nos frères séparés que par un certain nombre de prétendus catholiques, imbus des idées malsaines qui ont actuellement cours en France.

A Rome on est évidemment sous l'impression que les catholiques ne constituent qu'une infime minorité de la population du Canada. C'est une très grande erreur qu'il convient de dissiper. Dans toute la confédération canadienne, ils forment plus du tiers de la population, et dans la province de Québec ils sont en très grande majorité. D'après le récensement officiel de 1871, il y avait, dans la province de Québec, sur une population totale de 1,191,516, pas moins de 1,019,859 catholiques! Et depuis cette date la proportion des catholiques à plutôt augmenté que diminué.

La province de Québec, comme les autres provinces qui forment la confédération canadienne, est un état autonome, ayant une législature dont les pouvoirs sont très étendus. C'est ainsi que, en vertu de l'acte impérial de 1867, établissant la confédération, les législatures provinciales ont seules le pouvoir de voter des lois sur l'administration de la justice dans chaque province, la célébration

du mariage, l'éducation, la propriété, les droits civils, et une foule d'autres sujets moins importants. Nous aurions pu nous gouverner toujours, dans la province de Québec, en harmonie complète avec les enseignements de l'Eglise, et nous l'aurions fait sans les intrigues de certains prêtres libéraux du Séminaire de Québec et de l'Université Laval qui exercent sur Mgr l'Archevêque une funeste influence, et qui ont réussi à séparer Sa Grandeur de ses suffragants sur les questions politico-religieuses. C'est ma ferme conviction, et cette conviction est partagée par un très grand nombre de catholiques, que nous n'aurons point de paix ici, que nous ne verrons point la fin de nos difficultés religieuses, tant que Mgr Taschereau sera archevêque de Québec, ou du moins tant qu'il n'aura pas un chapitre qui puisse neutraliser l'influence des messieurs du Séminaire qui sont ses seuls conseillers.

En dernier lieu, je dois faire remarquer à Votre Eminence que la publication du document émané de la S. C. de la Propagande, concernant la conduite du clergé, a non seulement profondément affligé tous les vrais catholiques, mais a aussi grandement réjoui les catholiques libéraux, que l'on trouve dans les deux partis politiques, les francs-maçons dont le nombre, l'influence et l'audace augmentent rapidement, et enfin les protestants, qui sont très étonnés de voir la grande influence qu'ils semblent exercer à Rome. Votre Eminence peut être persuadée d'une chose, c'est que les protestants, qui n'étaient pas "irrités," sont déjà devenus fort insolents et agressifs, comme Votre Eminence peut le voir par l'extrait suivant que je fais du *Witness* de Montréal, qui est le principal organe des protestants de la province de Québec :

" Le Pontife actuel a fait preuve de libéralité et de prudence dans chacun de ses actes jusqu'ici. L'Archevêque de Québec vient

de rendre publiques deux lettres de Rome dans lesquelles les évêques ultramontains du Canada, qui ont même dépassé Pie IX dans son temps, reçoivent la meilleure rebuffade qu'ils aient jamais reçue de leur vie. On leur dit qu'ils ne doivent pas se mêler de politique et l'une des raisons invoquées, c'est que les protestants sont irrités par l'influence qu'ils exercent, et qu'ils ne doivent pas confondre le parti libéral ou réformiste du Canada avec le libéralisme condamné par le Syllabus ; on leur dit encore qu'ils doivent courber le front devant l'Université-Laval dont les tendances constitutionnelles ont excité leur jalousie. Le Cardinal Siméoni nous dit que l'un de ces évêques ultramontains était sur le point de chercher à se faire élire membre de la législature pour mieux exercer son influence afin de faire amender la loi électorale, et il le réduit au silence, lui et ses collègues, d'une manière fort efficace.

Maintenant, si Votre Eminence me demande si je puis prouver toutes les assertions que renferme cette lettre, je répondrai : Que Votre Eminence adresse *privément*, afin que la réponse soit parfaitement *libre*, une circulaire à tous et à chacun des prêtres séculiers et réguliers de la Province de Québec, leur soumettant une série de questions sur les affaires du Canada, et je ne crains pas d'affirmer que l'immense majorité du clergé répondra dans le sens de cette lettre.

Je vous écris ces choses, Eminence, en toute franchise, car, je le crois sincèrement, l'intérêt de l'Eglise au Canada exige que vous soyez renseigné sur la véritable situation de notre province.

J'ai l'honneur d'être,

de Votre Eminence,

Le très humble et respectueux serviteur,